



Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 17 janvier 2014

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2014-1-6-1

Service consulté

C252

INSERTION PAYSAGERE DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

Résumé : Les communes de BISCHWIHR et ILLFURTH ont sollicité une aide financière départementale pour leur projet d'insertion paysagère de lignes électriques et téléphoniques. L'éligibilité de leur dossier a été examinée lors de la réunion du 23 septembre 2013 de la Commission de Programmation des Travaux, puis validée le 14 octobre 2013 par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne. Selon la convention de partenariat entre le Département du Haut-Rhin, Electricité Réseau Distribution France (E.R.D.F.) et France Télécom, la subvention de la part du Département s'élèverait à 35 334 €, soit 10 095 € pour BISCHWIHR et 25 239 € pour ILLFURTH. Ces dossiers ayant été déposés complets avant le 1er septembre 2013, ils ne relèvent pas des nouveaux Contrats de Territoire de Vie (CTV) mais font encore partie des opérations du « Guide des Aides ».

Les communes de BISCHWIHR et ILLFURTH ont sollicité une aide financière départementale pour leur projet d'insertion paysagère de lignes électriques et téléphoniques.

Des visites de terrain ont permis d'appréhender l'opportunité des projets eu égard aux critères de la convention départementale signée avec les différents partenaires.

L'éligibilité de ces projets a été vérifiée lors de la réunion de la Commission de Programmation des Travaux du 23 septembre 2013. La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne, réunie le 14 octobre 2013, a validé cet avis technique.

Les communes ont transmis, entre-temps, les justificatifs nécessaires pour attester du démarrage effectif des travaux.

Par conséquent, je vous propose de leur accorder une aide financière d'un montant total de 35 334 € pour leur projet d'insertion paysagère des lignes électriques et téléphoniques, à savoir 10 095 € pour BISCHWIHR et 25 239 € pour ILLFURTH, tel que détaillé dans l'annexe au rapport.

Le versement de la subvention départementale sera effectué en un seul paiement à la fin des travaux sur la base des factures et d'un récapitulatif présentés par la commune et visés par la Trésorerie.

Il est précisé que ces dossiers sont parvenus complets avant le 1^{er} septembre 2013. De ce fait ils relèvent encore des opérations « Guide des Aides » et non des nouveaux CTV et seront instruits à ce titre sur l'AP 2013.

Les crédits seront prélevés sur le Programme C252 au Chapitre 204 - Fonction 71-Nature 204142.

Le Conseil Général ayant souhaité reporter le vote du Budget Primitif au mois de mars 2014, au regard de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération de notre assemblée du 5 décembre 2013 (CG-2013-5-1-1) autorisant l'exécution anticipée du budget et au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 JANVIER 2014

**Insertion des réseaux électriques et téléphoniques
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
IRE03889	BISCHWIHR Insertion de lignes électriques et téléphoniques Grand'Rue	50 475,00	20%	10 095,00
IRE03880	ILLFURTH Insertion de lignes électriques et téléphoniques route de Mulhouse	126 195,00	20%	25 239,00
Total				35 334,00